

Non à la répression antisyndicale ! Pas de sanction pour Basma et Romain !

Mardi 21 mars, deux de nos collègues sont convoqué-es au Rectorat de Créteil suite à un rapport à charge de l'ancienne cheffe d'établissement, sur leur « manière de servir ». Nos collègues sont accusé-es d'avoir "porté atteinte à la considération du service public" et de ne pas avoir respecté leur "droit de réserve".

Rappelons tout d'abord que ce "droit de réserve" n'a que peu de fondement : comme l'explique le collectif Nos Services Publics, il ne constitue qu'une "exception, limitée, au principe légal de liberté d'opinion, qui a une valeur supérieure au devoir de réserve". Par ailleurs, "les situations internes au cadre professionnel ne relèvent pas du droit de réserve"¹.

Quant à la "considération du service public", où est-elle lorsque depuis plus de trois ans le Rectorat ignore ou refuse systématiquement nos demandes d'audience concernant le climat scolaire, les moyens en baisse alors que les effectifs augmentent, ou la dégradation de nos conditions d'enseignement ?

Où est la considération du service public dans un collège qui sera reconstruit et désamianté *uniquement* grâce à la mobilisation des personnels pendant deux semaines de droit de retrait, alors que la hiérarchie niait le problème ?

Où est la considération du service public lorsque les lycéen·nes et personnels mobilisé·es sont violenté·es et insulté·es par les services du Rectorat, et les forces de l'ordre ?

Où est la considération du service public quand s'exprimer dans une instance ou être syndiqué·e devient un danger ?

En revanche, le Rectorat trouve le temps de convoquer nos deux collègues pour un rapport écrit huit mois plus tôt, par une cheffe d'établissement partie depuis dans une académie ultramarine ! Elle les avait convoqué-es quant à elle le 6 juillet pour le 7 juillet, premier jour des vacances d'été ! La convocation ne comportait aucun motif, et un rapport unique avait été écrit pour nos deux collègues !

Nos collègues n'ont fait que défendre l'intérêt supérieur de l'enfant, en éducatrice·s éthiques et responsables. Tou·tes les deux sont élu·es des personnels sur une liste plurisyndicale depuis plusieurs années, et sont investi·es dans les instances et la vie de l'établissement. Tou·tes les deux, ainsi que deux autres collègues, sont référent·es ÉgalitéS dans l'établissement depuis plusieurs années, et contribuent à mettre en place de nombreux projets pédagogiques, formations et actions de prévention. Ce travail a récemment été reconnu par l'attribution au collège du Label Égalité Filles-Garçons et Lutte contre l'Homophobie niveau 2. Tou·tes les deux sont syndiqué·es à SUD éducation 93.

Ainsi, c'est à l'issue d'une procédure entachée de plusieurs irrégularités et malgré leur implication dans la vie de l'établissement que nos collègues ont été ciblé·es par un rapport inique et mensonger de la précédente cheffe d'établissement. Nous dénonçons la répression antisyndicale menée par le Rectorat, avec toujours plus d'ampleur et d'injustice, contre des collègues engagé·es au quotidien pour leurs élèves et leurs collègues, et qui font l'honneur du service public d'éducation.

En solidarité avec Basma et Romain, aux côtés des collègues de l'établissement et de toutes celles et ceux qui refusent ces méthodes délétères. nous appelons à rejoindre le rassemblement de soutien :

Mardi 21 mars à 14h, devant le Rectorat de Créteil

Nous rejoindrons ensuite le **rassemblement contre la réforme des retraites Place de la République à Paris, à 18h.**

Les personnels mobilisé·es
Les sections syndicales SNES-FSU 93 et SUD éducation 93 du Collège Honoré de Balzac



¹ [Guide du devoir de réserve et de la liberté d'expression des agents publics](#), Collectif Nos services publics, juillet 2021